## ANNEXE 2 : Visite médicale suite à la demande de réintégration pour l'année scolaire 2025 - 2026

## ◆ Avis de contrôle de l'aptitude physique des personnels enseignants :

- Vu le code général de la fonction publique
- Vu l'article 49 du décret n°85-986 du 16 septembre 1985 modifié
- L'annexe 2 est à faire remplir par un médecin agréé :

ENSEIGNANT					
NOM d'usage :					
NOM de famille :					
Prénom :					
N° de sécurité sociale :///					
CERTIFICAT MÉDICAL : à remplir par le Médecin Agréé*					
Je soussigné(e), Docteur					
Médecin agréé compétent pour contrôler l'aptitude physique aux emplois publics, déclare avoir examiné ce jour,					
Je constate qu'il (ou elle) :  □ n'est atteint d'aucune maladie, infirmité ou que les infirmités ou maladies constatées et signalées dans le dossier médical de l'intéressé(e) ne sont pas incompatibles avec l'exercice des fonctions postulées					
□ est inapte à la fonction postulée					
Fait à : Cachet et signature du médecin :  Le : / /					

◆ L'annexe 2 est à retourner avant le 30 juin 2025 :

## DSDEN de l'Ain Division des personnels 1er degré - 10 rue de la Paix – BP 404 01012 BOURG EN BRESSE Cedex

## **ATTENTION**:

Tout courrier complémentaire faisant mention de la situation médicale particulière de l'agent doit être joint sous pli confidentiel :

À l'attention du médecin de prévention – Isabelle Lapierre 23 rue Bourgmayer 01000 BOURG EN BRESSE

<sup>\*</sup>N'inscrire aucun élément médical sur le certificat